

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL804

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 29

À l'alinéa 70, après la référence :

« 1° »,

insérer la référence :

« et au 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.